



Un an après :

Quelle place pour la justice sociale, écologique et contributive dans le plan de relance de l'Union Européenne ?

Un an après le début de la pandémie de COVID 19 en Europe : réaction de la Commission des Affaires Sociales de la COMECE au plus important plan de relance jamais financé par le budget de l'UE et ses effets sur la justice sociale, écologique et contributive - mars 2021.

Introduction :

*« Sans formes internes de **solidarité et de confiance réciproque**, le marché ne peut pleinement remplir sa propre fonction économique¹. [...] La fragilité des systèmes mondiaux face à la pandémie a démontré que **tout ne peut être résolu par la liberté des marchés** [...].*

*En plus de retrouver une vie politique solide qui **ne soit pas soumise au diktat de la finance**, nous devons replacer la **dignité humaine au centre** et bâtir sur ce socle les **structures sociales alternatives** dont nous avons besoin.² » Pape François, Octobre 2020.*

Il y a un an, la pandémie de Covid-19 a frappé l'Union Européenne, touchant à la fois la santé de nombreuses personnes, l'économie et la société dans son ensemble. En plus de la crise climatique actuelle, l'Europe fait face aujourd'hui à une double urgence : une urgence sanitaire et une urgence écologique. Lutter contre les deux crises simultanément va nécessiter un volume de ressources inégalé. Pourtant, face aux tendances individualistes la pandémie a démontré que nous avons, plus que jamais, besoin de solidarité entre nations si nous voulons « **replacer la dignité humaine au centre** ».

Pour aider les personnes, les familles, les entreprises et les Etats membres de l'UE à surmonter la crise liée à la pandémie de Covid-19, la Commission Européenne a proposé un plan de relance historique en **mai 2020** incluant un budget colossal de **1,8 trillion d'euros**. Celui-ci a été validé par les leaders européens en **juillet 2020**. Le plan de relance est composé d'une part du **nouveau budget européen à long terme** pour la période 2021-2027 (1100 milliards d'euros) adopté par le Conseil sous la présidence

¹ Pope Francis, Encyclical Letter Fratelli Tutti (3 October 2020), #168, after Benedict XVI, Encyclical Letter Caritas in Veritate (29 June 2009), 35: AAS 101 (2009), 670.

² Pope Francis, Encyclical Letter Fratelli Tutti (3 October 2020), #168, after Address to Participants in the World Meeting of Popular Movements (28 October 2014): AAS 106 (2014), 858.

allemande le **17 décembre 2020**, et d'autre part de l'instrument exceptionnel et provisoire « **Next Generation EU** » (750 milliards d'euros).

En empruntant ensemble sur les marchés « *à des taux plus intéressants que pour de nombreux Etats membres*³», comme l'a souligné la Commission européenne, le plus important instrument de relance jamais financé par l'UE « *semble être un pas dans la bonne direction pour faire de la solidarité entre les Etats membres une réalité*⁴» comme l'a déclaré le Cardinal Pietro Parolin à l'occasion de l'Assemblée plénière de la COMECE en automne 2020.

Lors de notre première réaction à la proposition d'un plan de relance de la Commission Européenne en mai 2020⁵, la Commission pour les Affaires Sociales de la COMECE a demandé « *une justice écologique, sociale et contributive* » au sein de l'UE.

Aujourd'hui, un an après le début de la pandémie en Europe, ce document de réflexion a pour but d'analyser certaines avancées concrètes de l'UE en matière de **justice écologique, sociale et contributive** financées par le budget européen. Le but est également de faire des propositions pour qu'il y ait davantage de solidarité dans le processus de relance.

1- La justice Ecologique

Répondre au cri de la planète et répondre au cri des pauvres

« *La crise du COVID 19 nous a rappelé la fragilité et l'interdépendance de notre écosystème* », a écrit la Commission pour le Affaires Sociales de la COMECE lors de sa première réaction à la proposition de plan de relance de la Commission Européenne le 28 mai 2021⁶.

Les 25 et 26 janvier 2021, lors du Sommet pour l'Adaptation Climatique aux Pays-Bas, le Cardinal Pietro Parolin a réaffirmé au nom du Pape François que « *la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté étaient liées* ». Travailler à la construction de notre maison commune est un défi majeur pour le bien commun. Mais la lutte contre le changement climatique peut également s'avérer être une opportunité pour améliorer « *les conditions de vie générales, la santé, le transport, l'énergie et la sécurité, et créer de nouvelles possibilités d'emplois [...]. Nous avons la liberté, l'intelligence et la capacité de contrôler et de diriger la technologie pour la mettre au service d'un progrès différent : un progrès plus humain, plus social et plus intégral* », a-t-il poursuivi.

Un ambitieux plan de relance européen pour une transition écologique équitable

Le plan de reprise de l'UE cherche à trouver un équilibre entre la croissance économique, la protection de l'environnement et la réponse aux besoins immédiats des personnes ayant été les plus affectées par la crise.

Le Pacte Vert pour l'Europe (the *European Green Deal*) est au cœur de la stratégie européenne de relance. Ce plan a été proposé par la Commission Européenne à la fin de l'année 2019 et suggère une série d'initiatives pour protéger l'environnement et booster l'économie verte afin que l'Europe devienne **le premier continent au bilan carbone neutre dans le monde d'ici 2050**.

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/QANDA_20_2088

⁴ Address by H.Em. Cardinal Pietro PAROLIN, Secretary of State of the Holy See, during the COMECE Plenary Assembly, 28 October 2020

⁵ Statement "Let Europe recover through justice", COMECE Social Affairs Commission, 28 May 2020.

⁶ Ibid

Ainsi, au sein du Pacte Vert pour l'Europe, le Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ) est un outil clé pour garantir que le passage à une économie climatiquement neutre se déroule de façon équitable, sans laisser qui que ce soit derrière. Son financement est passé de 7,5 milliards à 17,5 milliards d'euros dans le budget à long-terme européen 2021-2027.

Au total, **plus de 30% des 1,8 trillions du fonds européen** disponible dans le cadre du MFF (Multiannual Financial Framework) encore appelé budget à long terme européen 2021-2027 et du fonds exceptionnel pour la relance, NGEU (*Next Generation EU*), vont permettre de financer la transition écologique. C'est le **plus important investissement écologique** jamais mis en place en Europe.

L'instrument de relance de **750 millions d'euros**, « NGEU », apporte un financement majeur avec une priorité donnée aux investissements numériques et durables. Dans le cadre de la stratégie de reprise et de son instrument principal « La Facilité pour la Reprise et la Résilience » adopté par le Conseil le **11 février 2021**, les Etats membres devront présenter leur **Plans Nationaux de Reprise et de Résilience** (NRPs) d'ici la **fin du mois d'avril 2021**. Dans les deux mois qui suivront, la Commission étudiera ces plans. Ce processus aboutira à **une liste de réformes et de projets d'investissements publics** qui devront être lancés d'ici 2026 pour soutenir la reprise. **37% de chaque NRP à minima** devra être affecté au changement climatique.

En ce qui concerne la transition numérique, chaque Etat membre devra affecter **au moins 20%** de ses dépenses budgétées dans son NRP à la transition numérique. Cela comprend par exemple « *les investissements pour la 5G et la connectivité Gigabit, les réformes du système éducatif pour développer les compétences numériques ou augmenter l'accessibilité et l'efficacité des services publics utilisant les outils numériques*⁷ ».

Par ailleurs, trois sources de revenus pour le budget européen ont été proposées pour soutenir les objectifs du Green Deal (Pacte vert) dans le cadre des négociations sur le plan de relance⁸ :

- Une **taxe sur le plastique** correspondant à une contribution nationale proportionnelle à la quantité d'emballages plastiques non recyclés.
- Un **Système communautaire d'échange de quotas d'émission** (SCEQE/ *EU Emission Trading System, ETS*) dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% (par rapport à 1990) d'ici 2030.
- Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM, *Carbon Border Adjustment Mechanism*) visant à lutter contre les fuites de carbone en taxant les contenus de Gaz à effet de Serre, GAS, sur les importations.

Recommandations politiques de la Commission des Affaires Sociales pour une relance écologique juste

1- Utiliser intelligemment les fonds européens pour écouter à la fois le cri de la Terre et le cri des pauvres

Nous saluons les efforts qui ont été déployés vis-à-vis du développement intégral avec l'intégration du *Pacte Vert Européen* comme stratégie de soutien du plan de relance. Nous apprécions la contribution complémentaire du mécanisme de transition équitable (*JTM, Just Transition Mechanism*) pour la

⁷ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_20_1659

⁸ Cf. section 3 "Contributive justice"

période 2021-27 qui permettra d'alléger l'impact socio-économique de la transition écologique dans **les régions les plus touchées**.

Cependant, les 17,5 milliards d'euros disponibles ne sont qu'une partie des 40 milliards d'euros initialement proposés par la Commission. Les institutions européennes et les Etats membres devraient s'assurer que cette réduction de budget **n'impactera pas l'inclusion sociale comprise dans le Pacte Vert** et devront veiller à une allocation correcte des ressources.

Nous demandons également aux Etats membres de faire en sorte que le montant disponible dans le cadre du plan de reprise européen soit dépensé judicieusement pour **soutenir les réformes structurelles et les investissements** qui auront un impact environnemental positif (et socio-économique) sur le long terme et qu'il ne soit **pas** utilisé pour soutenir des programmes de dépenses courantes sans aucun effet durable.

Nous demandons enfin à l'UE de s'assurer que les projets financés par le plan de relance vont réellement contribuer à réduire les émissions de GES d'au moins 55% dans l'UE d'ici 2030.

2- Réconcilier le progrès numérique avec la préservation de notre maison commune

« L'économie accepte toutes les avancées en matière de technologie dans une perspective de profit sans se préoccuper de leur possible impact négatif sur les êtres humains »⁹, a écrit le Pape François.

Alors que s'opère la transition vers une économie numérique comprenant un investissement dans les outils numériques (y compris ceux liés à une connectivité supérieure comme la 5G), les institutions européennes et les Etats membres devraient prendre soin de notre maison commune et des personnes qui y vivent. *« Cela est insuffisant pour trouver, à moyen terme, un équilibre entre la protection de la nature et les profits, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Les demi-mesures diffèrent simplement le désastre qui lui est inévitable. Dit plus simplement, il s'agit de donner une nouvelle définition de la notion de progrès. Un développement économique et technologique qui ne conduirait pas à un monde meilleur et une meilleure qualité de vie ne peut être considéré comme un progrès »¹⁰.*

Nous exhortons dès lors la Commission Européenne à **contrôler** de manière adéquate les NRPs (Plans nationaux de Reprise et de Résilience) pour faire en sorte que les dépenses engagées pour la transition numérique ne viennent pas plomber les efforts menés parallèlement pour **assurer une transition écologique**.

Nous validons les récentes conclusions du Conseil européen de décembre 2020 qui soulignent le **rôle de l'économie circulaire** dans la reprise post pandémie mettant en avant son lien avec la transition numérique, et notamment l'utilisation *« des opportunités des technologies numériques pour un management des déchets plus efficace, allant de la collecte, du tri, de la valorisation et traitement des déchets à un planning plus optimal de nos capacités de recyclage »¹¹.*

Nous demandons aux institutions européennes d'empêcher toute utilisation abusive de la technologie numérique qui mettrait en danger notre maison commune. Voilà pourquoi nous demandons à l'UE d'accroître de toute urgence la cohérence politique et budgétaire dans ce domaine.

⁹ Pope Francis, Encyclical letter *Laudato Si* (2015), #109.

¹⁰ Pope Francis, Encyclical letter *Laudato Si* (2015), #10

¹¹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13852-2020-INIT/en/pdf>

3- Agir comme une communauté internationale et « prendre en considération une éthique des relations internationales »¹² pour rembourser la « dette écologique ».

« Une tragédie à l'échelle mondiale comme la pandémie du COVID-19 a temporairement ravivé le sentiment que **nous sommes une communauté internationale**, tous dans une même barque, où les problèmes d'une personne deviennent les problèmes de tous »¹³, a déclaré le Pape François.

En tant qu'habitants d'une même planète, nous comptons sur les dirigeants européens pour renforcer le dialogue et les partenariats internationaux dans un esprit de solidarité. Nous sommes conscients « qu'une véritable dette écologique existe, en particulier entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud, liée notamment aux déséquilibres commerciaux qui ont un effet sur l'environnement, mais également à l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles par certains pays sur de longues périodes »¹⁴.

Les institutions européennes et leurs Etats membres devraient déployer des mesures pour éradiquer le transfert de technologies polluantes vers d'autres pays. Nous appelons à une « **éthique des relations internationales** » pour parvenir à une transition écologiste juste sur tous les continents. De plus, un juste équilibre pourrait être trouvé à l'échelle européenne qui permettrait à de nouvelles ressources « vertes » comme le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) de financer non seulement le plan de reprise mais également de soutenir à l'avenir la lutte mondiale contre le changement climatique au profit des **pays les moins développés**, les aidant ainsi à investir dans des technologies décarbonées et propres.

2- Justice Sociale

« Nous sommes plus que jamais seuls dans un monde de plus en plus massif qui promeut les intérêts individuels et fragilise la dimension communautaire de la vie »¹⁵. « Dans une société de plus en plus globalisée, le bien commun et l'effort nécessaire pour l'obtenir ne peuvent omettre les dimensions de la famille humaine dans son intégralité »¹⁶.

Selon Eurostat, **le taux de chômage en janvier 2021 était de 7,3%** dans l'UE, soit une **hausse de 6,6%** par rapport à janvier 2020. Entre décembre 2020 et janvier 2021, le nombre de chômeurs a augmenté de 29 000 personnes en Europe. **Le revenu total lié à l'emploi à l'échelle européenne a diminué de 4,8% en 2020**, la plus grosse baisse étant liée notamment aux absences, réductions du temps de travail ou pertes d'emploi souvent liées à la pandémie du COVID-19. Déjà en 2019, avant la pandémie, **plus d'un Européen sur cinq**, soit 92,4 millions d'individus, **était menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale** dans l'UE. Par ailleurs, 5,5% de la population européenne faisait face à de graves difficultés matérielles¹⁷.

¹² Ibid, #51

¹³ Pope Francis, Encyclical letter *Fratelli Tutti* (3 October 2020)

¹⁴ Pope Francis, Encyclical letter *Laudato Si* (2015), #51

¹⁵ Pope Francis, Encyclical letter *Fratelli Tutti* (3 October 2020), #12

¹⁶ Benedict XVI, Encyclical letter *Caritas in veritate* (2009), #7

¹⁷ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/european-pillar-of-social-rights/indicators/social-scoreboard-indicators>

Le plan de relance européen, un investissement dans la cohésion sociale et les personnes

Sur les **1074,3 milliards d'euros** du budget européen à long-terme 2021-2027, **115,8 milliards** sont disponibles pour **investir dans les valeurs, la cohésion sociale et les personnes**. Sous ce bloc, le [Fonds Européen Social Plus](#) (FSE+) est le principal instrument européen pour investir dans les personnes et construire une Europe plus sociale et plus inclusive. Au total, **88 milliards d'euros** seront disponibles pour la période 2021-2027 et seront attribués aux Etats les plus touchés.

En janvier 2021, un accord politique provisoire a été trouvé par le Conseil européen et le Parlement européen concernant la proposition de réglementation du FSE+ portée par la Commission européenne¹⁸.

Le FSE+ va aider les Etats membres à lutter contre l'impact social de la pandémie de COVID-19 : il va permettre de lutter contre la **pauvreté**, **fournir l'aide alimentaire et l'assistance matérielle de base** aux personnes les plus touchées, investir dans **les jeunes et les enfants** qui ont été particulièrement affectés par la crise, préserver et créer de l'emploi, soutenir à la fois **l'innovation sociale**, **l'entrepreneuriat** et la mobilité des travailleurs entre les pays, renforcer **l'éducation et le savoir-faire** nécessaires pour permettre les transitions digitales et écologiques et enfin promouvoir **l'inclusion sociale**. A travers ces actions, le FSE+ va ainsi permettre de financer la mise en place du Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) et renforcer **l'Economie Sociale de Marché** de l'UE, en lien avec le **EPSR Action Plan** (*le plan d'action relatif à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux*) proposé récemment par la Commission européenne le 4 mars 2021.

Dans l'enveloppe de 750 milliards d'euros de l'instrument exceptionnel et provisoire (NGEU), un montant supplémentaire de 47,5 milliards d'euros sera également disponible suite à l'accord REACT-EU et permettra de lutter contre **l'impact social et économique** de la crise sanitaire. Cette aide sera dédiée en priorité aux **régions les moins développées** et sera utilisée **d'ici 2023**. L'UE a également créé un mécanisme de soutien temporaire avec SURE (*Support to Mitigate Unemployment Risks in an Emergency/ l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence*) qui **élargit les programmes nationaux de protection des emplois** pour prévenir les risques de chômage pendant la pandémie du Covid-19. Jusqu'à 100 milliards d'euros peuvent être disponibles via cet instrument sachant que sur ces 100 milliards, 90,3 milliards d'euros ont d'ores et déjà été validés par le Conseil européen pour soutenir 19 Etats membres¹⁹. Par-dessus tout, l'instrument principal du NGEU, la Facilité pour la reprise et la résilience (*Recovery and Resilience Facility*), d'un montant de 672,5 milliards d'euros permettra de **créer des emplois et de la croissance inclusive, durable et intelligente**.

¹⁸ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_225

¹⁹ <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/coronavirus/covid-19-economy/>

Recommandations politiques de la Commission pour les Affaires Sociales de la COMECE pour parvenir à une reprise sociale juste

1- Favoriser le dialogue avec les Organisations de Société Civile (CSO, Civil Society Organisations) dans le Semestre Européen et contrôler les impacts du fond de reprise européen dans les années à venir

La Commission pour les Affaires Sociales salue l'intégration des NRPs (Plans nationaux de Reprise et de Résilience) dans le [Semestre Européen](#), l'instrument européen de coordination des politiques économiques et sociales des Etats membres au cours de l'année. Alors que nous encourageons **la transparence des Plans Nationaux de Reprise et de Résilience** vis-à-vis des institutions européennes notamment en ce qui concerne les dépenses et l'évaluation de leur mise en œuvre, il n'est pas concevable d'entraver **le dialogue transparent avec les Organisations de Société Civile** (CSOs), les Organisations non-gouvernementales (ONG) et les acteurs de l'Eglise. Ceux-ci devraient être impliqués à toutes les étapes du processus, que ce soit la conception, l'implémentation ou le contrôle des plans nationaux. Un dialogue franc et ouvert avec toutes les parties prenantes est indispensable pour permettre à *Next Generation EU* d'aboutir à une reprise juste au profit du bien commun. Par ailleurs, pour éviter une culture du gaspillage, nous demandons aux institutions européennes de clairement mesurer, déclarer et évaluer **les impacts environnementaux et sociaux** des politiques de reprise dans les années à venir.

2- Fournir une aide immédiate aux personnes et familles dans le besoin

Comme le Pape François nous le rappelle, nous sommes tous membres d'une même « *famille humaine* »²⁰. Une attention particulière devra être portée pour **éviter une reprise à deux vitesses** après la crise comme cela a pu être observé lors de la précédente crise.

Les personnes vulnérables ne devraient pas avoir à patienter pour voir leur situation s'améliorer en terme d'emploi ou de conditions de vie. Une attention particulière devra également être accordée aux inactifs qui souffrent déjà de la pauvreté mais également aux personnes en emplois précaires qui souffrent de pauvreté au travail. Nous demandons aux Etats membres **d'utiliser pleinement l'instrument temporaire REACT-EU** en 2021-22 afin **d'apporter une aide aux personnes dans le besoin**. Nous saluons les amendements qui ont été adoptés sous le *Fond d'aide européen pour les plus démunis* (FEAMD, Fund for European Aid to the Most Deprived) permettant d'utiliser un taux co-financé jusqu'à 100%. Celui-ci permettra aux Etats membres de disposer de moyens financiers suffisants pour mettre en place rapidement des mesures pour **venir en aide aux plus démunis**. Ce fond fournira **l'aide alimentaire et/ou aide matérielle de base** aux personnes et familles en situation de pauvreté qui dépendent des aides nationales. Même si les familles recevront indirectement une aide en lien avec l'instrument *Next Generation EU*, nous déplorons qu'il n'y ait pas de référence spécifique aux familles²¹ qui sont le noyau vital de notre société.

²⁰ Pope Francis, Message on World Day of Peace, 2014.

²¹ <https://www.fafce.org/where-is-the-family-in-the-eu-recovery-plan/>

3- Investir dans une vie décente pour tous

« Apporter une aide financière aux pauvres doit toujours constituer une solution provisoire face aux besoins pressants », nous rappelle le Pape François. « L'objectif plus large devrait toujours être de leur permettre d'avoir une vie digne à travers le travail »²².

Entre 2014 et 2020, le budget du FSE (Fonds Social Européen) était de **95,8 milliards d'euros**. Le FSE+ s'élève aujourd'hui à 88 milliards d'euros, ce qui représente une coupe budgétaire de 8,1%. Ce budget n'atteint pas celui de 89,7 milliards d'euros proposé la Commission européenne en mai 2020 et se situe bien en dessous de la proposition de budget de 106,8 milliards d'euros du Parlement européen. En temps de crise et conformément au **Plan d'Action** de la Commission européenne concernant la mise en œuvre complète du Socle européen des Droits Sociaux, il est primordial d'investir dans des réformes structurelles qui stimuleront le marché de l'emploi et les initiatives sociales et **renforceront la dignité humaine**. Nous demandons aux institutions européennes de s'assurer que l'argent investi dans *Next Generation EU* va **soutenir les investissements réalisés dans l'éducation et la cohésion sociale**, encouragera les réformes du marché du travail et soutiendra le redressement des entreprises, en particulier les PME, au lieu de refinancer la dette.

4- Apporter un soutien aux générations futures

Nous saluons l'augmentation du financement du programme Erasmus+, mettant à disposition plus de **26 milliards d'euros** pour la période 2021-2027 soit une hausse de près de 80% en comparaison de la précédente période budgétaire. Nous saluons également la hausse de 2,2 milliards d'euros qui permettra à plus de jeunes de bénéficier de ce programme, et ce dans un esprit d'inclusion. Parallèlement, nous demandons à tous les Etats membres d'allouer un montant adéquat de leur enveloppe du FSE+ pour aider **les jeunes** qui ont été particulièrement touchés par la crise du COVID-19, afin de les aider à sortir de la crise et d'améliorer leur accès au marché du travail.

Nous saluons également les efforts récents mis en œuvre qui visent à promouvoir une coordination accrue et à établir des objectifs ambitieux pour renforcer l'Education en Europe ou ses initiatives comme les Universités européennes ou les Centres d'Excellence Professionnelle. La mise en place du Plan d'action pour l'éducation numérique et le renforcement des efforts pour le perfectionnement et la requalification doivent également être une priorité dans les investissements futurs du budget européen. Nous demandons que des investissements cohérents et durables soient réalisés à long terme dans ces domaines puisqu'ils constituent des pivots pour le futur des prochaines générations et seront déterminants pour le succès des plans de relance de chaque Etat membre.

²² Pope Francis, Encyclical letter Fratelli Tutti (3 October 2020), #162, after Encyclical Letter Laudato Si' (24 May 2015), #128.

3- Justice Contributive

Réduire les inégalités économiques

« Chaque année des centaines de millions de dollars – qui devraient être récoltés sous forme de taxes et servir à financer la santé et l'éducation – atterrissent à la place dans des comptes offshore à l'étranger »²³, a déclaré le Pape François en février 2020, pressant ainsi les magnats de la finance à davantage de « co-responsabilité » pour réduire les inégalités économiques, ce dans un esprit de fraternité.

En ce temps de pandémie, il est devenu de plus en plus urgent de lutter contre les « structures du pêché » qui permettent l'évasion fiscale ou tout autre infraction fiscale afin d'être certain que chacun apporte sa contribution à la reprise et donne la priorité au bien commun. La Commission pour les affaires sociales de la COMECE a souligné que « depuis trop longtemps un groupe d'Etats membres a bloqué ou limité les propositions de la Commission qui visaient à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal » tout en demandant d'urgence, en mars 2020, la contribution de la justice dans le plan de relance²⁴.

Les paragraphes suivants ont pour objet d'identifier et d'évaluer ce qui a ou doit changer dans le Plan de relance de l'Union Européenne et de déterminer quelles sont les limites de ce Plan.

De nouvelles ressources propres à l'UE incluses dans le pack de relance

Actuellement, les ressources du budget européen proviennent principalement de la contribution des Etats membres calculée en fonction de leur PNB (65% des revenus de l'UE en 2018) et de la TVA qu'ils perçoivent (11%). Les autres ressources sont constituées entre autres des ressources perçues directement par l'UE qui, jusqu'en 2021, se limitaient aux droits de douane sur les importations provenant de l'extérieur de l'UE ²⁵(13%).

Le Parlement européen a longtemps encouragé de nouvelles sources de revenus au sein de l'UE, défendant l'idée que dépenses et recettes devaient être traitées comme un tout. La pandémie du COVID-19 a renforcé la volonté politique d'ajouter de nouvelles ressources propres à l'UE en complément de la contribution des Etats membres au budget européen afin de réduire la pression sur les budgets nationaux ou au moins de les aider à rembourser l'emprunt extraordinaire de fonds qui permettra d'amorcer le processus de reprise. Le 21 juillet 2021, les dirigeants européens se sont mis d'accord sur un pack comprenant à la fois le nouveau budget européen à long-terme 2021-2027 (également dénommé *le Cadre Financier pluriannuel*/ Multiannual Financial Framework), l'instrument temporaire de reprise *Next Generation EU* ainsi que les nouvelles ressources propres.

L'idée sous-jacente est de générer de nouvelles ressources concrètes et ce au plus tard fin 2027 afin de pouvoir commencer le remboursement de la dette en 2028. La Commission européenne s'est engagée à rembourser la dette sur 30 ans jusqu'en 2058²⁶. Pour atteindre cet objectif, le Parlement

²³ <https://www.vaticannews.va/en/pope/news/2020-02/pope-francis-pass-inclusion-workshop-finance.html>

²⁴ Let Europe recover through justice, COMECE Social Affairs Commission, 28 May 2020.

²⁵ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/about_the_european_commission/eu_budget/budget-brochure-a5-17-05_interactive.pdf

²⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_20_935

européen a mis l'accent, lors des négociations, sur la nécessité d'un calendrier juridiquement contraignant pour introduire de nouvelles ressources propres. Une feuille de route détaillée²⁷ concernant l'introduction de nouvelles ressources propres a été validée par le Parlement européen et le Conseil européen le **10 novembre 2020**. Cela s'est concrétisé par l'adoption par le Conseil de la [Décision relative aux Ressources propres](#) (*Own Resources Decision*) le **14 décembre 2020**. Il faut encore que cette décision soit ratifiée par tous les Etats membres, ce qui permettra alors simultanément le lancement de l'instrument temporaire de relance « *Next Generation EU* ».

A la date du 18 mars 2021, **13 Etats membres** avaient d'ores et déjà ratifié cette décision²⁸.

Ces nouvelles ressources doivent être reliées aux objectifs et politiques de l'UE comprenant les transitions écologiques et numériques. Elles permettront une taxation plus juste et le renforcement de la lutte contre les fraudes fiscales et l'évasion fiscale. La prévision de ces nouvelles ressources propres est en lien avec le **Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** (Pacte vert pour l'Europe), une **taxe sur le numérique** et une ressource supplémentaire basée sur le **Système communautaire d'échange de quotas d'émission** (ETS, Emissions Trading System). Il est prévu que la Commission européenne présente d'ici juin 2021²⁹ de nouvelles propositions concernant l'ETS afin que celles-ci soient mises en place le 01 janvier 2023. Cela vient s'ajouter à la contribution basée sur **les déchets de plastiques non recyclés** qui a été introduite (rétroactivement) le 1 janvier 2021. D'autres nouvelles ressources propres pourraient inclure une **Taxe sur les Transactions Financières** ainsi qu'une contribution financière liée au secteur des entreprises ou à une nouvelle assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (*new CCCTB, Common Consolidated Corporate Tax Base*) qui seraient mis en place le 01 janvier 2026.

Selon la Commission européenne, les revenus issus du CCCTB, du ETS, et ceux provenant des déchets issus des contenants en plastiques pourraient permettre de collecter **12% des ressources européennes** pour le budget 2021-2027³⁰.

Recommandations politiques de la Commission des Affaires Sociales de la COMECE pour une reprise contributive équitable

1- Permettre l'avancée de la solidarité en ratifiant la décision de nouvelles ressources propres

La Commission des Affaires Sociales de la COMECE salue le message de solidarité exprimé par les dirigeants de l'UE et illustré par leur accord d'emprunter ensemble – une première dans l'histoire de l'Europe - 750 milliards d'euros sur les marchés financiers afin de soutenir la reprise.

Dans la mesure où les Etats emprunteurs devront à l'avenir rembourser leur emprunt, il est primordial de s'assurer que les fonds utilisés permettront de stimuler les réformes structurelles et les investissements nécessaires pour booster la reprise et n'auront pas pour conséquence une

²⁷ [Roadmap for the introduction of new own resources | European Parliamentary Research Service Blog \(epthinktank.eu\)](#)

²⁸ Belgium, Bulgaria, Greece, Spain, France, Croatia, Italy, Cyprus, Latvia, Luxembourg, Malta, Portugal and Slovenia. Source: <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-an-economy-that-works-for-people/file-mff-post-2020-own-resources>

²⁹ https://ec.europa.eu/clima/policies/ets_en

³⁰ <https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/summary.do?id=1570507&t=d&l=en>

augmentation du poids de la dette publique nationale des Etats membres. C'est pourquoi nous saluons la décision qui a été prise d'ajouter de nouvelles sources de revenus au sein de l'UE afin de **réduire la pression** exercée sur les Etats membres en matière de contribution au budget européen et ainsi permettre un début de remboursement après 2028. Nous demandons aux gouvernements nationaux de rejoindre au plus vite les 13 Etats membres ayant déjà **ratifié la décision** sur les ressources propres afin de **respecter leur engagement** et promouvoir la solidarité. Cela est indispensable pour rendre opérationnel l'instrument temporaire de relance « *Next Generation EU* » et permettre à la Commission de commencer à emprunter des fonds avec une application rétroactive au 01 janvier 2021³¹.

2- Promouvoir une taxation simple et équitable pour s'assurer que chacun contribue de façon juste à la reprise

Nous appuyons la décision qui a été prise de **simplifier le calcul des ressources de l'UE** basée sur la TVA et qui introduit de nouvelles ressources propres. Nous approuvons également l'annonce d'une proposition de **Taxe sur les Transactions Financières à l'échelle de l'UE (UE TTF)** d'ici juin 2024 comme cela avait été demandé par la Commission des Affaires Sociales de la COMECE en mai 2020. Une taxation simple et équitable est indispensable pour s'assurer que chacun participe équitablement à la reprise. Voilà pourquoi nous saluons également les mesures introduites le 15 juillet 2020 par la Commission européenne dans son Paquet Fiscal pour « *aider les Etats membres à garantir les ressources nécessaires aux investissements des infrastructures et des hommes* » comme l'a récemment souligné Paolo Gentiloni, le Commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires. Nous demandons aux institutions européennes de poursuivre leurs discussions sur la Taxe sur les Transactions Financières afin de la maintenir en tête des priorités politiques et de continuer à promouvoir une taxation simple et équitable ainsi que davantage de transparence au sein de l'UE.

3- Stopper la concurrence agressive sur la fiscalité des entreprises ou l'évitement fiscal au sein de l'UE en harmonisant les règles concernant les bénéficiaires imposables des entreprises

La mondialisation de l'économie a amplifié la concurrence fiscale au sein de l'UE mais également au niveau mondial. Nous avons pu observer une course au « nivellement vers le bas » de l'impôt sur les sociétés depuis les années 80. Même si cette tendance est en train de perdre de la vitesse, nous devons à tous prix éviter une nouvelle vague et harmoniser la fiscalité des entreprises à l'échelle européenne. En mai 2020, la Commission des Affaires Sociales de la COMECE a demandé aux institutions européennes **de combler le vide juridique qui permet l'évasion fiscale** et de **trouver un accord sur une assiette commune de l'impôt sur les sociétés** qui permettrait d'harmoniser les règles concernant les bénéficiaires imposables des entreprises au sein de l'UE. Nous saluons la possibilité que l'UE introduise une contribution financière basée sur une **nouvelle assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés** (new CCCTB) et demandons à la Commission européenne de poursuivre les discussions dans cette voie avec toutes les parties prenantes concernées afin de parvenir à une proposition en juin 2024.

³¹ [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI\(2018\)630265](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI(2018)630265)

4- Poursuivre les négociations pour parvenir à un modèle d'imposition plus équitable pour les entreprises du numérique à l'échelle de l'OCDE

Dans une économie de plus en plus numérisée, avec une accélération de cette tendance liée à la crise sanitaire actuelle, l'UE doit poursuivre de façon active ses négociations pour **un modèle d'imposition plus équitable pour les entreprises du numérique à l'échelle de l'OCDE**, comme cela avait été demandé par la Commission des Affaires Sociales de la COMECE en mai 2020.

Certaines FMN (Firmes multinationales) ont largement tiré profit de la crise et devraient contribuer de façon adéquate aux services et infrastructures publics indispensables à la reprise. Depuis longtemps déjà, des réflexions ont été menées à l'échelle de l'OCDE sur les **taxes numériques pour les grandes entreprises**. Celles-ci pourraient se traduire par une redistribution des impôts sur les sociétés à différents pays selon des critères autres que ceux d'une présence physique sur leur territoire comme par exemple celui du pays où les revenus sont générés (pilier 1) ou sur **un taux minimum d'impôt sur les sociétés** (pilier 2). Les résultats émanant de ces longues négociations ont été repoussés à une date ultérieure, mi-2021, en raison de la pandémie.

Parallèlement, la Commission européenne a été mandatée par le Conseil européen dans le cadre des nouvelles ressources propres à l'UE pour proposer une directive sur « **une économie numérique équitable et compétitive** » (aussi appelée « **taxe sur le numérique** ») qui devrait être proposée au **2^{ème} trimestre 2021** avec une mise en place possible en janvier 2023. Alors que nous valorisons les actions menées par la Commission européenne pour trouver une solution globale afin d'adapter la fiscalité des entreprises à l'économie numérique, nous appelons à la prudence dans les débats futurs concernant la mise en place d'une taxe sur le numérique : il faut en effet trouver le bon équilibre pour ne pas entraver les efforts réalisés au niveau de l'OCDE et ne pas affecter la compétitivité de l'UE à l'échelle internationale.

CONCLUSION

La Commission pour les Affaires Sociales de la COMECE considère le plan de reprise de l'UE comme un nouveau signe de solidarité au sein de l'UE. Celui-ci est indispensable pour venir en aide aux personnes les plus impactées par la crise et pour faire face à la crise écologique mondiale actuelle. La solidarité est au cœur de l'Union Européenne et elle sera la clé de la reprise. « *Le marché ne peut garantir à lui seul le développement humain intégral et l'inclusion sociale* »³². Dans cet état d'esprit, nous exhortons tous les Etats membres à respecter leurs engagements pris en juillet 2020 en ratifiant la Décision sur les Ressources Propres dans leurs Parlements nationaux, afin que le Fonds pour la relance soit opérationnel d'ici l'été prochain. Nous saluons l'intégration des nouvelles ressources propres de l'UE pour permettre à chacun de contribuer de façon équitable à la reprise tout en prenant soin de notre maison commune et des personnes qui y habitent. Nous insistons sur l'importance d'une coopération internationale pour trouver une solution mondiale en matière de fiscalité numérique. Cela permettrait

³² Pope Francis, Encyclical letter *Laudato Si* (2015), #109, Cf. Benedict XVI, Encyclical Letter *Caritas in Veritate* (29 June 2009), 35: AAS 101 (2009), 671.

d'accroître « *la solidarité et la confiance mutuelle* » dans notre économie³³. Nous espérons que des actions concrètes seront prises au niveau de l'OCDE d'ici mi-2021 afin d'évoluer vers un système fiscal plus équitable dans lequel les grandes entreprises contribuent de manière juste à la relance. Enfin, nous aimerions partager un message d'espoir adressé aux Etats membres et aux institutions européennes de la part des Présidents des Conférences épiscopales européennes :

« Nous espérons que nous pourrons sortir de cette crise plus forts, plus sages, plus unis, en exerçant plus de solidarité et en prenant davantage soin de notre maison commune, en étant un continent qui entraînera dans son sillage le monde entier vers une plus grande fraternité, une plus grande justice, une plus grande paix et une plus grande égalité »³⁴.

Traduit de l'anglais par le Secrétariat général de la CEF

³³ Pope Francis, Encyclical Letter Fratelli Tutti (3 October 2020), #168, after Benedict XVI, Encyclical Letter Caritas in Veritate (29 June 2009), 35: AAS 101 (2009), 670.

³⁴ "Regaining Hope and Solidarity". Message of the Presidents of the Bishops' Conferences of the European Union to the European Institutions and the Member States (18.11.2020).